

Service PRACTICE - Production, Réalisation, Assistance, Conseil en Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement

1- Présentation de l'appel d'offre

Chaque fin d'année civile, le service PRACTICE, sous la responsabilité du CEVU, lance un appel à projets pour promouvoir et accompagner l'usage des TICE à l'Université Lyon 1. Cette année, cette initiative est reportée au deuxième trimestre 2008 afin de synchroniser réalisation des projets et calendrier universitaire (démarrage des réalisations entre juillet et septembre 2008).

En attendant l'appel à projets TICE 2008-2009, PRACTICE lance en Novembre 2007 un appel d'offre ponctuel « **Printemps TICE** », pour des projets à réaliser entre Janvier et Juin 2008.

Dans ce cadre, les demandeurs pourront obtenir une aide technique en infographie, photographie et à la mise en ligne, ou/et pour ceux qui peuvent en bénéficier, une PRP TICE.

ATTENTION : Toute demande d'aide technique n'ayant pas attiré à l'infographie, la photographie ou à la mise en ligne ne pourra être prise en compte dans cet appel d'offre.

La demande de chaque UFR est portée par le correspondant TICE de la composante. Cette procédure permettra de diffuser l'information sur les réalisations TICE. Les projets de mutualisation (mettre en commun/rendre visible pour tous) de ressources multimédia au sein d'une composante et entre plusieurs composantes sont encouragés.

Calendrier des Printemps TICE :

➤ **7 décembre 2007 au plus tard :**

Envoi de votre fiche projet (en pièce jointe) dûment complétée au correspondant TICE de votre composante (voir liste ci-dessous)

➤ **14 décembre 2007 au plus tard :**

Envoi de l'ensemble des projets par le Correspondant TICE de votre composante au service PRACTICE - Contact : **Cécile Chenavas** - cecile.chenavas@recherche.univ-lyon1.fr

➤ **10 janvier 2008 au plus tard :**

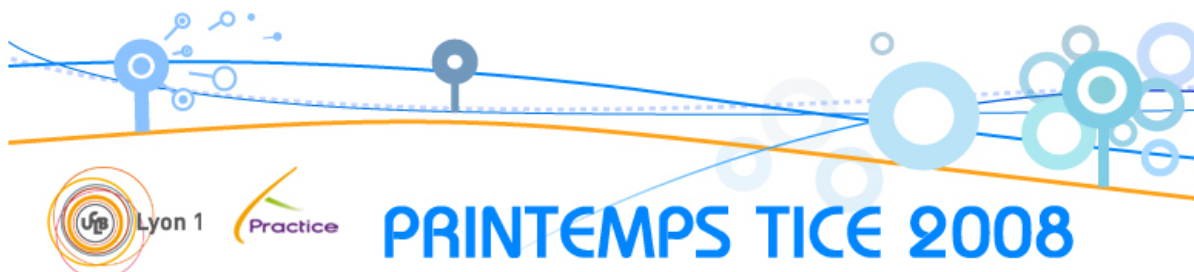
Validation et classement des projets en commission formation ou équivalent dans chaque composante (*En absence de réponse de la composante, les projets seront tous validés et classés ex-æquo.*)

➤ **Début janvier 2008 :**

Commission mixte CEVU/SUP/PRACTICE pour statuer sur les projets et attribuer les PRP TICE

➤ **Fin 2008 :**

Bilan des réalisations par les responsables de projets



PRINTEMPS TICE 2008

Service PRACTICE - Production, Réalisation, Assistance, Conseil en Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement





UFR/service	Correspondant TICE	Mail
Grange Blanche	CELLIER Colette	colette.cellier@chu-lyon.fr
Lyon Nord	ALLOUCHICHE Bernard	bernard.allouchiche@chu-lyon.fr
Lyon Sud	MASSONET Bernard	bernard.massonnet@chu-lyon.fr
Laennec	MEYRONNET David	david.meyronnet@chu-lyon.fr
ISPB	WALSCHOFFER Nadia	nadia.walchshofer@univ-lyon1.fr
Odontologie	FARGES Jean-Christophe	farges@sante.univ-lyon1.fr'
ISTR	BESSION Jean-Noël	JEAN-NOEL.BESSON@adm.univ-lyon1.fr
Chimie Biochimie	HAMAIDE Thierry	thierry.hamaide@univ-lyon1.fr
Physique	PERRIES Stéphane	s.perries@ipnl.in2p3.fr
	CHARLES Sandrine	scharles@biomserv.univ-lyon1.fr
Biologie	et LENA Jean-Paul	Jean-Paul.Lena@univ-lyon1.fr
IUTB	BLANCHOT Vincent	VINCENT.BLANCHOT@iutb.univ-lyon1.fr
GEP	QUIQUEREZ Laurent	laurent.quiquerez@lenac.univ-lyon1.fr
STAPS	VIGNAL Bénédicte	Benedicte.VIGNAL@adm.univ-lyon1.fr
Mathématiques	Nommé courant novembre	
ISFA	BIENVENUE Alexis	Alexis.Bienvenue@univ-lyon1.fr
Informatique	MEDINI Lionel	Lionel.medini@liris.univ-lyon1.fr
Mécanique	BUFFAT Marc	marc.buffat@univ-lyon1.fr
IUTA	VITON Christophe	viton@iuta.univ-lyon1.fr
ISTIL	GILLES Bruno	Bruno.Gilles@univ-lyon1.fr
Sciences de la Terre	OLIVIER Nicolas	Nicolas.olivier@univ-lyon1.fr
SCEL	BOULON Joline	Joline.Boulon@univ-lyon1.fr

2- Exemples de réalisations en infographie et photographie

Charte graphique :

La charte graphique est un document de travail qui contient l'ensemble des règles fondamentales d'utilisation des signes graphiques qui constituent l'identité graphique d'un projet, exemple un site de formation.

Choix du jeu de couleurs, polices de caractères

Couleurs :					Polices : Eras Médium, Opal
	# F6E169	# F3A302	# AEC828	# 4B2D85	

Bannière réalisée en tenant compte du choix de couleurs, et des polices de caractères.



Mise en page du site de formation



Réalisation d'illustrations :

Illustrations réalisées d'après une photo



Illustration réalisée d'après une photo avec une légende (peut apporter un complément d'information)

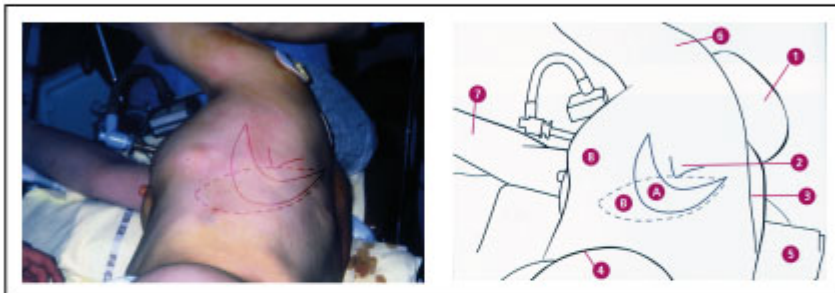


Illustration réalisée d'après un schéma dessiné à main levée

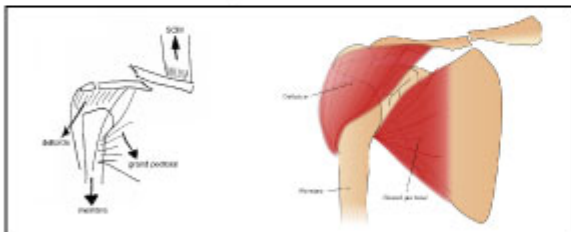


Illustration réalisée d'après un schéma extrait d'un manuel ou sur internet



Service PRACTICE - Production, Réalisation, Assistance, Conseil en Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement

Réalisation de photos :


D'après un document opaque (livre, revue etc...) sur banc de reproduction



Prise de vue sous banc de reproduction

Photo finale après retouche

D'après un document transparent (dia, radiographie etc...)




scan d'après diapo

Photo finale après retouche

photo scannée et modifiée dans Photoshop

Collection de photos sur différents thèmes





Service PRACTICE - Production, Réalisation, Assistance, Conseil en Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement

3- La PRP TICE, qu'est-ce que c'est ?

La PRP : Prime de Responsabilité Pédagogique TICE :

Qu'est ce qu'une Prime de Responsabilité Pédagogique TICE (PRP TICE) ?

La responsabilité d'un projet TICE est une fonction qui ouvre droit à l'attribution d'une PRP dans le cadre de la fonction 4 « Coordination d'activités transversales communes à plusieurs diplômes ». Le texte correspondant est adossé à la lettre de cadrage du CEVU qui a été voté en Conseil d'Administration de Lyon 1 du 26 octobre 2004.

Quelles sont les particularités des PRP TICE ?

Les PRP TICE répondent aux principaux critères des PRP mais possèdent la particularité d'être systématiquement converties en une décharge d'enseignement. En conséquence, un enseignant ou un enseignant chercheur qui perçoit une PRP TICE ne pourra en aucun cas la convertir en demande de paiement.

Les heures de décharge seront intégrées dans les charges de service et donc systématiquement intégrées dans le calcul du compteur.

Un enseignant ne peut à la fois bénéficier d'une décharge PRP et se faire payer en fin d'année ses éventuelles heures complémentaires. Il lui appartiendra de faire le choix entre :

- * se faire payer ses éventuelles heures complémentaires et alors renoncer à la décharge,
- * ne pas se faire payer ses heures (qui iront automatiquement au compteur) et alors bénéficier de la décharge.

Une PRP TICE ne peut être accordée qu'aux enseignants et enseignants chercheurs du secteur Sciences et de l'ISPB.

Participation des moniteurs doctorants à un projet TICE dans le cadre de leur charge d'enseignement

En quoi consiste cette participation ?

Un moniteur doctorant a la possibilité de faire une partie de sa charge d'enseignement en travaillant sur la conception d'un dispositif pédagogique impliquant les TICE.

Quelles en sont les particularités ?

- Le moniteur doit appartenir à une équipe pédagogique de Lyon 1 dont le projet est soutenu dans le cadre des appels à projets TICE et qui est donc accompagné par le service PRACTICE. La demande d'heures moniteur pour un projet TICE sera formulée par l'équipe pédagogique dans le dossier déposé dans le cadre de l'appel à projet TICE.
- Le nombre d'heures ETD est plafonné pour chaque moniteur doctorant au tiers de la charge d'enseignement sur les 3 ans de contrat.
- 192 heures ETD annuelles sont mises à la disposition des projets TICE.
- Une heure ETD correspond à 3 heures de travail effectif sur le projet TICE.

Dans le cas où le moniteur doctorant n'est pas rattaché à un projet, il devra proposer un rattachement en accord avec sa composante d'affectation. Le service PRACTICE pourra l'aider dans la démarche d'identification d'une équipe projets.



Service PRACTICE - Production, Réalisation, Assistance, Conseil en Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement

4- Droits d'auteurs

Les droits d'auteurs

Toutes les ressources multimédia produites par le service PRACTICE dans le cadre des appels à projets, seront mises à disposition de la communauté dans le cadre des licences de Creative Commons. Le niveau de droit sera « Obligation de Paternité (obligation de citer les auteurs), Usage commerciale interdit et Modifications des ressources autorisées ».

Ces modalités n'excluent pas un usage commercial par l'enseignant et l'Université Lyon 1.

Vous trouverez plus d'informations sur la page d'accueil de SPIRAL et sur le site de Creative Commons : <http://fr.creativecommons.org/>

Une fiche projet à compléter

Cliquez ici pour la télécharger

La date limite de retour des dossiers est fixée au **7 Décembre 2007** auprès du Correspondant TICE de votre UFR